



CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 22 juin 2020
Présidence : Nicolas Menétrey
Effectif : 40
Présents : 38

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 9 décembre 2019
3. Communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Comptes rendus des délégués aux associations
6. Élection du bureau
7. Préavis municipal 32/2020 relatif à une demande de crédit pour la mise aux normes incendie du collège de Poliez-le-Grand (rapporteur commission GF Monsieur Philippe Ethenoz, rapporteur commission ad hoc Madame Sandrine Picard)
8. Préavis municipal 33/2020 relatif à une demande de crédit pour étude de renaturation du ruisseau du Botterel (rapporteur commission GF Monsieur Philippe Ethenoz, rapporteur commission ad hoc Madame Pierrette Meige)
9. Préavis municipal 34/2020 concernant les comptes 2019 (rapporteur commission GF Monsieur Philippe Ethenoz)
10. Rapport de Gestion de la commune de Montilliez de l'année 2019
11. Interpellation contre le choix de l'emplacement d'une antenne (Monsieur Jacques Piguet)
12. Divers

À 20h01, Monsieur Nicolas Menétrey souhaite la bienvenue à chacune et chacun et ouvre la séance pour ce premier conseil de l'année 2020. Il remercie tout le monde d'être présents malgré les circonstances et rappelle brièvement les mesures à respecter en lien avec le COVID-19.

Il demande une modification de l'ordre du jour pour le rajout du rapport de gestion 2019 de la commune de Montilliez. Il propose de le mettre en point 10 et de décaler les suivants. L'ordre du jour modifié est soumis à votation et est accepté à l'unanimité.

1. Appel

38 membres répondent présents à l'appel. Monsieur Kevin Curchod et Madame Jeanne Styger sont excusés.

2. Approbation du PV du 9 décembre 2019

Monsieur Nicolas Menétrey invite les membres du conseil et de la Municipalité à faire part de leurs remarques.

Monsieur François Guizzetti apporte une précision concernant le point 5, les comptes rendus des délégués aux associations : la séance à laquelle Monsieur Nicolas Mermoud a participé concerne la STEP d'Echallens.

Monsieur Thomas Tschudin souhaite reprendre l'interrogation qu'il avait émise au point 4 du PV du 7 octobre 2019 concernant les événements « Midnight Echallens ». Il remarque que des dégâts ont été constatés au collège des 3 sapins après ces événements et réitère donc cette interrogation. Monsieur Olivier Despont reprendra ce point lors des comptes rendus des délégués aux associations.

En l'absence d'autres remarques, le PV est soumis à validation. Il est approuvé à l'**unanimité**. Le Président remercie son auteure pour la qualité de son travail.

3. Communications du bureau

Monsieur Nicolas Menétrey annonce qu'il a reçu au mois de mars 2 pétitions, l'une concernant la mise en place d'une antenne Swisscom dans l'église de Dommartin et l'autre concernant l'installation de la fibre optique dans les villages. La gestion des pétitions étant de compétences municipales, il les a transmises à l'organe exécutif. Les pétitions sont en cours de traitement et les pétitionnaires seront contactés. Il n'y aura pas plus d'informations à ce sujet durant ce conseil.

Monsieur Nicolas Menétrey anticipe le besoin d'un nouveau scrutateur ou d'une nouvelle scrutatrice pour le bureau du conseil lors du traitement du point 6, permettant aux membres d'y réfléchir avant d'arriver à ce point.

Il profite de demander aux commissions de transmettre leurs heures pour ce semestre.

Monsieur Nicolas Menétrey demande aux membres de la Municipalité de se positionner d'ici au prochain conseil sur leur potentielle représentation pour la nouvelle législature qui débutera en juillet 2021, ceci afin de pouvoir préparer une éventuelle recherche de personnes pour la Municipalité de la commune.

4. Communications de la Municipalité

Monsieur Jean-Claude Gilliéron fait une synthèse des différentes conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la Municipalité et l'administration communale. Il explique le souci continu de suivre les informations afin de coordonner la mise en place des directives fédérales, cantonale, et de l'OFSP au sein de la commune.

Lors de son discours, il remercie les jeunes et autres bénévoles qui se sont proposés pour venir en soutien pour les personnes à risques.

Il explique qu'aujourd'hui l'impact est toujours visible à différents niveaux : les délais des services cantonaux, le report des réunions, les mesures d'hygiène et de distanciation dans les différents services, le fait de privilégier les demandes administratives par courrier, téléphone ou mail, etc.

Il explique également que les activités pour chaque dicastère doivent être notées en degré d'urgence et un plan d'activité est remis à la préfecture. Tous ces éléments ont un impact sur le temps de traitement des informations et des situations.

Il précise que les réunions de la Municipalité ont repris le 2 juin et qu'ils sont en cours de réflexion sur des éventuelles mesures spéciales concernant les loyers des locaux commerciaux à but artisanaux.

Monsieur Daniel Leuba fait un point de situation concernant l'urgence climatique. La Municipalité, le greffe et la bourse se sont rencontrés à travers 2 workshops avant le 13 mars. Ils ont pu dégager 6 lignes directrices et 8 thématiques différentes dans lesquelles s'inscrivent 36 actions concrètes. Le but maintenant est de les intégrer dans une roadmap sur laquelle ils travailleront à la fin de l'été. Dans les prochains workshops, l'idée est de pouvoir faire participer les membres du conseil afin de challenger les municipaux sur ces différents points ressortis.

Concernant les forêts, Monsieur François Guizzetti annonce que les scolytes et les bostryches ont continué à faire des dégâts durant ce début d'année, notamment sur les sapins et les épicéas. Les forestiers et bûcherons sont vigilants et tentent de pallier à ces foyers. Des problèmes sont également rencontrés avec la progression des plantes invasives : la renouée du Japon, l'impatiente glanduleuse et la solidage du Canada envahissent les forêts. Pour les éradiquer, les bûcherons et forestiers procèdent au fauchage et brûlage de ces espèces, évitant le broyage car celui a pour effet de disperser des semis.

Monsieur François Guizzetti précise également que de nombreux déchets ont été retrouvés dans les forêts en raison de l'affluence des personnes ces derniers mois. Il illustre ses propos en expliquant la situation d'une soixantaine de pneus retrouvés dont ils ont pu retracer la provenance. Les différents fautifs ont été amendés par la gendarmerie. Il mentionne la possibilité de proposer à nouveau cette année un événement de nettoyage des forêts, selon l'évolution des directives du Conseil fédéral et de l'OFSP.

Monsieur François Guizzetti revient sur la présence de chlorothalonil dans les eaux. Il précise que ce sont les métabolites qui sont suspectés cancérigènes et sont présents dans le chlorothalonil. Il rappelle que la question du taux de chlorothalonil dans les eaux est rattachée à la norme édictée

par l'OFCO qui l'a divisée par 100. Elle est donc passée de 10 microgrammes à 100 nanogrammes par litre. Les sources sont sous contrôle et de nouvelles analyses d'échantillonnage sont en cours. Les eaux qui ne respectent pas ces taux sont mises en décharge. Cela correspond à 45% des sources de l'AIAE et 30 à 35% des sources de l'AIEHJ. Cette dernière arrive à fournir ses communes en eau et le surplus vient combler une partie du manque de l'AIAE. Pour pallier au manque, l'AIAE s'approvisionne à l'eau de Lausanne qui vient du lac. Deux problèmes en découlent : l'eau est chlorée, contrairement aux eaux de l'AIAE et de l'AIEHJ, et elle passe en sens inverse dans les canalisations, ce qui a pour conséquence de décoller le calcaire dans les tuyaux. Ce problème est visible à Echallens et Villars-le-Terroir où l'eau sort des robinets avec une couleur brune. Si ce problème venait à survenir à Montilliez, il est important d'avertir la Municipalité qui procédera à une purge du réseau, qui devra être complétée par la purge du réseau privé.

Des questions sur la possibilité de se fournir auprès d'une autre eau que celle de Lausanne par Monsieur David Aubert et Madame Pierrette s'ensuivent. Monsieur François Guizzetti répond que les autres communes sont également impactées, et que c'est le réseau de Lausanne qui est raccordé à celui de l'AIAE, ainsi il n'y a pas vraiment de choix.

Monsieur Thomas Tschudin demande si cette perte d'eau en décharge aura un incident sur le prix de celle-ci et si la Confédération participera à ce coût. Monsieur François Guizzetti est en train d'étudier cette question mais ne pense pas que la Confédération paiera une partie, cette situation impactant 60% de la Suisse.

Monsieur Jean-Louis Waterlot demande si l'eau de la fontaine du refuge est concernée car il n'y a pas de panneau l'indiquant comme non potable. Monsieur François Guizzetti répond qu'en effet elle est concernée et qu'un panneau sera installé.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron donne des nouvelles sur l'affaire Biogaz. La conclusion s'est déroulée le 2 décembre 2019 au tribunal administratif. La Municipalité a été interpellée sur les deux points pour lesquels elle avait dérogé au règlement communal. Elle a été déchargée sur ces éléments.

Le projet a finalement été abandonné en raison du délai dépassé pour l'octroi des subventions RPC, mettant en péril la viabilité de l'exploitation Mermoud. Les frais des procédures reviennent pour moitié aux initiateurs du projet, et pour l'autre moitié à l'État de Vaud, cela mettant en évidence l'impact de la pression de l'État sur ce projet. Les seuls frais juridiques à charge de la commune sont les frais de leur avocat. Monsieur Jean-Claude Gilliéron déplore la perte d'énergie à travers ces processus. Il fait un parallèle avec un projet similaire à Bettens il y a 8 ans qui aujourd'hui amènerait l'équivalent du village de Poliez-le-Grand en énergie.

Le deuxième projet qui avait été initié n'est plus d'actualité.

Concernant les zones réservées, aucun conflit n'a été identifié lors de la consultation du dossier par les services du développement territorial en juillet 2019. Avec la survenue du COVID-19, la phase de coordination pour la suite a pris du retard. Depuis la reprise des séances le 8 juin, la Municipalité est dans l'attente d'une réponse pour une rencontre avec un nouveau gestionnaire du dossier.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron annonce que les travaux de transformation du collège de Dommartin ont débuté au mois de mai. Le Musée Curchod est fermé pour la durée des travaux.

Les travaux du Temple de Dommartin sont terminés. La facture s'annonce en dessous du devis de 252'00 CHF qui était visé. Le décompte sera présenté au prochain conseil.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron explique que la mise à l'enquête pour l'installation d'une antenne Swisscom dans le Temple de Dommartin a suscité 3 oppositions collectives, 6 oppositions privées et 2 lettres informelles. La Municipalité est en attente de la synthèse CAMAC pour obtenir un statut.

Suite à la démission de ses deux employés communaux Messieurs Alain Longchamp et Florian Gindroz en décembre 2019, la Municipalité a engagé deux nouvelles personnes pour leur succéder en mars 2020 qui se présentent ce soir.

Engagé comme employé communal responsable, Monsieur Sylvain Brandt est paysagiste de formation. Il habite à Montaubion-Chardonney. Monsieur Adrian Michel a travaillé plusieurs années dans sa ferme familiale en Bolivie. De retour en Suisse, il habite désormais à Dommartin. La Municipalité et les membres du conseil leur souhaitent la bienvenue.

Monsieur Thierry Gay-Crosier annonce que la fête du 1^{er} août organisée par la commune a dû être annulée. Pour cette raison, le projet qui avait été construit pour cette année, à savoir un partenariat avec le cirque Alchimie sur la place des tirs à Sugnens, est reporté pour le 1^{er} août 2021.

Monsieur Nicolas Menétrey remercie la Municipalité pour ses communications.

5. Comptes rendus des délégués aux associations

Monsieur Gilles Rossier a participé à l'assemblée générale de l'AECM le 4 mars dernier. Les comptes 2019 et le budget 2020 ont été acceptés. Il rappelle que cette STEP n'est pas concernée par la régionalisation.

Monsieur Olivier Despont revient sur « Midnight Echallens ». Il rappelle que ces événements sont organisés avec la fondation IdéeSport qui agit au niveau national. Il donne quelques chiffres pour illustrer l'engouement autour de ces événements à Echallens : 72 jeunes par samedi en moyenne (contre une moyenne suisse à 39), une mixité entre filles et garçons, 75% des jeunes qui reviennent plusieurs fois, une moyenne d'âge entre 13 et 16 ans, 50% qui viennent d'Echallens et les autres des villages avoisinants. L'encadrement se fait par une trentaine d'intervenants, sensibilisant les jeunes aux questions de durabilité à travers un kiosque favorisant les produits locaux et une gestion des déchets recyclables. L'alcool et la fumée sont prohibés. Une invitation aux parents se fera probablement en septembre. Monsieur Olivier Despont revient sur la question des déprédations. Il précise que ce n'est malheureusement pas un phénomène nouveau au collège des 3 sapins et qu'il est important de dissocier ces événements des soirées « Midnight Echallens », aucune preuve n'ayant établi de lien entre les deux.

Monsieur Patrick Jaton a assisté à une séance pour l'AIAE le 10 juin dernier. Les comptes ont été acceptés à l'unanimité et les discussions se sont faites autour du chlorothalonil.

Monsieur Alexandre Mermoud a assisté le 9 mars à une commission pour la STEP d'Echallens durant laquelle une présentation de la régionalisation a été faite. Les comptes ont été acceptés le 6 mai.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie pour leurs interventions.

6. Élection du bureau

Monsieur Nicolas Menétrey annonce que Madame Jeanne Styger ne réitère pas sa candidature comme scrutatrice. Il demande aux membres intéressés de s'annoncer. Monsieur Alain Menétrey se propose pour reprendre ce poste. Il est élu par applaudissements.

Les scrutateurs pour cette année sont donc Messieurs Alain Menétrey et Jean-Claude Geinoz et les suppléants sont Messieurs Alain Dutoit et Raphaël Gerbex.

Monsieur Nicolas Menétrey annonce que Monsieur Cédric Barde se propose comme président. En l'absence d'autres membres du conseil intéressés à prendre ce poste, il est élu par applaudissements.

Monsieur Cédric Barde prend la parole et propose Monsieur Nicolas Menétrey comme vice-président. En l'absence d'autres membres intéressés, il est élu par applaudissements.

7. Préavis municipal 32/2020 relatif à une demande de crédit pour la mise aux normes incendie du collège de Poliez-le-Grand (rapporteur commission GF Monsieur Philippe Ethenoz, rapporteur commission ad hoc Madame Sandrine Picard)

Monsieur Jean-Claude Gilliéron présente le préavis en rappelant que celui-ci découle de l'obligation de mettre aux conformités le collège de Poliez-le-Grand. Il présente le plan du collège et les différents travaux qui auront lieu et lit les conclusions du préavis.

Madame Sandrine Picard lit le rapport de la commission ad hoc ainsi que les conclusions qui recommandent au conseil d'accepter le préavis.

Monsieur Philippe Ethenoz donne lecture du rapport de la commission Gestion-finances et ses conclusions qui recommandent également d'accepter le préavis.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie et passe la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions.

Messieurs Jean-Philippe Dupraz et Luc Bovard échangent au sujet de potentielles subventions de la part de l'ECA qui à priori n'interviendront pas.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur Nicolas Menétréy clôt la discussion et met le préavis en votations. **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

8. Préavis municipal 33/2020 relatif à une demande de crédit pour étude de renaturation du ruisseau du Botterel (rapporteur commission GF Monsieur Philippe Ethenoz, rapporteur commission ad hoc Madame Pierrette Meige)

Monsieur François Guizzetti introduit le préavis en expliquant qu'il fait suite à une étude préliminaire réalisée en 2017. Le tronçon concerné présente des érosions et effondrements des berges pouvant créer des débordements. Le même bureau est prévu pour travailler sur ce projet, en collaboration avec un bureau d'impact paysager et un bureau d'étude paysagiste. Monsieur François Guizzetti lit les conclusions du préavis.

Madame Pierrette Meige donne lecture du rapport de la commission ad hoc et lit les conclusions qui recommandent au conseil d'accepter le préavis.

Monsieur Philippe Ethenoz lit le rapport de la commission Gestion-finances et ses conclusions qui recommandent également au conseil d'accepter le préavis.

Monsieur Nicolas Menétréy les remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Jacques Piguet questionne au sujet de la partie sous canalisation. Monsieur François Guizzetti précise que cette partie va être remise à ciel ouvert et présente le tronçon sur le plan.

Monsieur Cédric Barde demande le coût du devis pour la remise de ce tronçon. Il demande également si Montilliez est la seule commune affectée par une renaturation.

Monsieur François Guizzetti affirme que le coût s'élève à environ 1'400'000 CHF. Il explique que Montilliez est la seule commune touchée car le reste du tracé du Botterel passe majoritairement en forêt et son lit a des profondeurs plus importantes, entre 25 et 30 mètres, ce qui diminue le risque de débordements.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur Nicolas Menétréy clôt la discussion et met le préavis en votations. **Celui-ci est accepté à 36 voix pour et 1 abstention.**

9. Préavis municipal 34/2020 concernant les comptes 2019 (rapporteur commission GF Monsieur Philippe Ethenoz)

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis en précisant certains chiffres. Il rappelle que les revenus de la commune dépendent essentiellement des impôts des personnes physiques. Il explique également que la marge d'autofinancement est faible, mais que ceci est volontaire et maîtrisé. Il fait également remarquer que la dette nette diminue tout en continuant à faire des investissements. Il lit les conclusions du préavis.

Monsieur Philippe Ethenoz donne lecture du rapport de la commission Gestion-finances et lit les conclusions qui recommandent au conseil d'accepter le préavis.

Monsieur Nicolas Menétréy les remercie et passe la parole à l'assemblée.

Monsieur Fabrice Ausoni relève un élément du rapport de commission qui se situe à la fin des remarques générales. Il demande la signification du fait que l'organe en charge de réviser les comptes 2019 ne mentionne aucune recommandation. Monsieur Philippe Ethenoz lui répond que c'est positif si le fiduciaire ne fait aucune remarque ou recommandation.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur Nicolas Menétréy clôt la discussion et met le préavis en votations. **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

10. Rapport de Gestion de l'année 2019

Monsieur Daniel Leuba présente le rapport de gestion. Il explicite la charge de travail de celui-ci et remercie le greffe, en particulier Madame Monique Pahud, pour leur investissement. Il se rend disponible pour les éventuelles questions.

Monsieur Nicolas Menétréy le remercie et ouvre la discussion.

Monsieur Jacques Piguet relève la qualité du travail et remercie la Municipalité pour les nouvelles positives qu'apporte ce rapport.

11. Interpellation contre le choix de l'emplacement d'une antenne (Monsieur Jacques Piguet)

En préambule, Monsieur Nicolas Menétrey lit l'article 61 du règlement du conseil légiférant au sujet de l'interpellation. Monsieur Cédric Barde précise que l'interpellation doit être signée par 5 membres du conseil.

Monsieur Jacques Piguet donne lecture de l'interpellation. Il soulève 4 questions : (1) pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas demandé un vote consultatif, (2) à qui ira la responsabilité en cas de pollution ou dérèglement du champ magnétique, (3) quelles sont les garanties que seules les ondes à haute fréquence seront utilisées, et enfin (4) la Municipalité a-t-elle été vigilante à ce qu'aucun de ses membres ne soit pris dans des conflits d'intérêts. Il étaye ses propos en amenant des informations complémentaires.

La Municipalité a procédé à une réponse écrite à l'interpellation. Monsieur Jean-Claude Gilliéron donne lecture du document : (1) Les deux antennes Swisscom installées sur la commune en 1998 et 2011 n'ont pas fait l'objet d'un vote consultatif, et aucun commentaire ni opposition n'a été émis lors de la mise à l'enquête pour la transformation de l'installation Swisscom à Sugnens en 2017. De plus, une convention a été signée entre Montilliez, Jorat-Menthue et Swisscom pour la mise à disposition de la surface du clocher du Temple pour cette installation dans le but de couvrir l'ensemble des 4 villages en réseau. (2) Aucun lien n'a pu être établi à ce jour entre les effets nocifs sur la santé et les ondes des antennes. Les champs magnétiques sont régularisés et ne se dérèglent pas. En cas de problème, ce serait une commission d'experts qui statuerait sur les questions de responsabilité et de paiement. (3) Aucune onde 5G n'est prévue dans cette installation, toute autre fréquence qu'annoncée doit faire l'objet d'une mise à l'enquête. En conséquent, l'installation est conforme aux exigences. (4) La Municipalité est choquée que son intégrité soit remise en doute. Il rappelle qu'elle a prêté serment lors de son installation, ceci impliquant un pacte de confiance entre les électeurs et les élus. Au vu de la récurrence de cette question (précédemment relevée dans les mêmes termes lors du postulat au sujet du biogaz), la Municipalité se questionne au sujet du regard que les conseillers portent sur eux. Elle demande une clarification des motivations de cette question. Elle relève également le bien fondé d'utiliser les outils d'un état démocratique, mais fait part de sa déception d'être par deux fois mise en doute sur son intégrité.

Monsieur Nicolas Menétrey remercie Monsieur Jean-Claude Gilliéron et invite Monsieur Jacques Piguet à donner une réponse au questionnement de la Municipalité.

Monsieur Jacques Piguet fait remarquer la présence de conflits d'intérêts dans la collaboration avec Swisscom au-delà de la Municipalité et de la commune. Le point 4 de l'interpellation n'avait pas pour but de remettre en question l'intégrité de la Municipalité mais de mettre en lumière la problématique des conflits d'intérêts généraux autour des différents acteurs politiques qui travaillent avec Swisscom. A la relecture de la phrase de l'interpellation qui vise clairement la Municipalité, Monsieur Jacques Piguet présente ses excuses et affirme que les propos n'expriment pas ce qui était souhaité.

Monsieur Jean-Claude Gilliéron relève que prendre à parti la Municipalité dans le cadre formel d'un conseil communal par un conseiller communal ne peut pas se faire de manière légère et que les propos utilisés ont leur importance. Il rappelle une nouvelle fois l'implication des membres de la Municipalité dans leur souci de faire un travail juste et de qualité. Monsieur Daniel Leuba appuie cette idée en avançant que de tels propos sous-entendent une rupture de confiance entre le conseil et la Municipalité.

Mesdames Gisèle Jatton et Valérie Chambettaz ainsi que Messieurs Alexandre Mermoud et Jean-Philippe Dupraz, signataires de l'interpellation, interviennent chacun dans le même sens au sujet de cette 4^{ème} question qui ne correspond pas à leur lecture du document lors de leur signature. Par conséquent, ils conçoivent l'irritation de la Municipalité et présentent leurs excuses.

Monsieur Jean-Claude Geinoz relève la différence entre le postulat sur le biogaz (auquel plusieurs parallèles ont été faits au cours des discussions) qui traitait d'un projet fondé tandis que l'interpellation sur l'antenne Swisscom soulève des risques potentiels et par conséquent virtuels à l'heure d'aujourd'hui.

Monsieur Marc Suter donne des précisions sur ces questions de conflits politiques avec Swisscom. Il explique que la Confédération a octroyé des licences pour déployer des futures antennes 5G et que les cantons se retrouvent pris au dépourvu, certains ayant recours à des moratoires mais qui n'interviennent pas légalement. Concernant la mesure des ondes, aucun moyen accepté par les

instances politiques et internationales n'a encore été trouvé. Il précise que les emplacements des antennes correspondent à des demandes de couverture qui ne cessent de croître. Pour terminer, il explique que la fibre optique ne peut pas remplacer le réseau mobile.

Monsieur Jacques Piguet le remercie pour cette intervention. Il réitère ses excuses à la Municipalité et explique que cette interpellation avait pour but de soulever une attention particulière sur toutes ces différentes questions. Il ne souhaite pas donner de suite et abandonne l'interpellation.

Monsieur Nicolas Menétrey clôt le débat.

12. Divers

Madame Sandrine Picard remercie les personnes qui ont installé de nouveaux bancs à Dommartin, également pour le travail de peinture effectué au four à pain.

Elle revient sur le sujet du 1^{er} août 2021 en mettant en avant l'importance de coordonner le cirque Alchimie et l'association de volley. En effet, le chapiteau est prévu à une place qui empiète sur le terrain de volley. L'association ne pouvant pas organiser de tournois cette année vit actuellement sur ses réserves. Monsieur Thierry Gay-Crosier explique qu'un accord avait préalablement été fait pour ce projet, permettant aux deux instances de cohabiter sur le terrain.

Monsieur Jean-Claude Geinoz remarque que les piquets à neige sur la route de Bottens sont toujours présents. Monsieur François Guizzetti explique que ce n'est pas un oubli, qu'il s'agit d'une question de réglage dans le changement des employés communaux.

Monsieur Jean-Claude Geinoz fait part de problématiques rencontrées avec un auxiliaire aidant à la commune, tant à la déchetterie que devant les écoles. Il relève les questions de formes (manière d'apostropher ou d'intervenir) qui ne semblent pas adéquates. Monsieur Xavier Gaudard prend note de ces remarques et fera le nécessaire.

Monsieur Jacques Piguet questionne au sujet des impacts du COVID-19 sur la santé des habitants de la commune. Monsieur Jean-Claude Gilliéron explique qu'il ne détient pas ces informations, le cas échéant elles ne seraient pas communiquées.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur Nicolas Menétrey met fin à la séance à 22h33 et remercie chacun et chacune pour sa présence. Le prochain conseil aura lieu le 5 octobre prochain sous la présidence de Monsieur Cédric Barde.

Le Président

La Secrétaire

Nicolas Menétrey

Laureen Pittet